



sage Schéma
d'Aménagement
& de Gestion
des Eaux
Vallée de la Garonne



NOTE D'ENJEUX POUR LE SCOT DU NORD TOULOUSAIN

Octobre 2022

Avec les soutiens technique et/ou financier de :



LES GRANDS TRAITES DU TERRITOIRE NORD TOULOUSAIN ET LES IMPLICATIONS POUR LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Plusieurs entités paysagères mais une certaine homogénéité du cadre naturel et socio-économique.

Le Nord Toulousain recoupe les régions naturelles du Pays Toulousain, du Lauragais, du Frontonnais, du Savès et de la Lomagne. On relève néanmoins une certaine homogénéité des reliefs (plateaux, collines et vallées peu encaissées), de l'occupation des sols et de l'armature urbaine (principalement des villages et des villes moyennes telles que Cadours Grenade, Fronton, Villemur-sur-Tarn, Montastruc-la-Conseillère, Verfeil).

Une situation en bordure nord de l'agglomération toulousaine.

Le territoire du SCoT Nord Toulousain jouxte celui du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Cette situation implique deux tendances potentiellement contradictoires :

- Une pression d'aménagement avec l'extension concentrique de l'urbanisation au sein de l'aire urbaine de Toulouse
- L'intérêt de conserver des espaces naturels et agricoles en situation de « couronne verte » périphérique à l'agglomération toulousaine, telle que dessinée dans le schéma de l'interSCoT en 2010.

Des cours d'eau qui traversent le territoire.

Le territoire du SCoT Nord Toulousain recoupe la partie aval des bassins Hers-Girou et Save, et une partie médiane du cours de la Garonne et du Tarn. La qualité écologique de ces cours d'eau est donc en grande partie dépendante de la gestion qui s'opère en amont. Dans la même logique, les acteurs du territoire Nord Toulousain ont la responsabilité d'agir pour préserver la ressource et les milieux dans une logique de solidarité vers l'aval et à l'échelle des bassins versants. Les SAGE Vallée de la Garonne, Hers-Mort - Girou et Neste et Rivière de Gascogne sont les outils privilégiés pour assurer cette cohérence.

Des terrains alluvionnaires étendus

Les terrasses et les plaines alluviales du Tarn et de la Garonne sont très étendues sur le Nord Toulousain. La présence de nappes à écoulement libre est une richesse pour le territoire, largement exploitée pour l'irrigation. C'est également une ressource soumise au risque de pollution ponctuelle ou diffuse.

Des coteaux molassiques sensibles à l'érosion

Les coteaux du Lauragais, du Frontonnais et de Savès sont sensibles aux phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols ; plus ponctuellement à l'aléa de retrait-gonflement des argiles. Les zones les plus pentues doivent faire l'objet de vigilance dans les pratiques agricoles mais également dans les projets d'aménagement urbains.

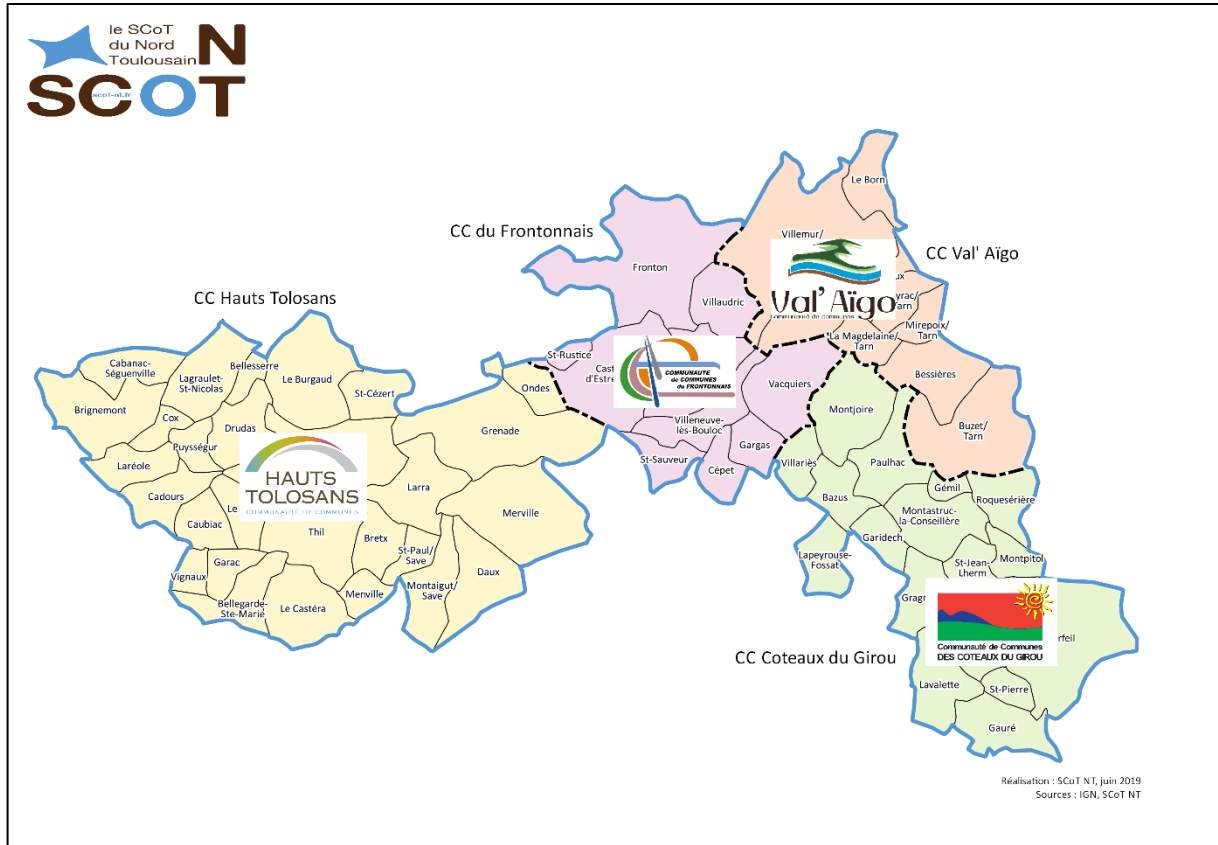
Des cours d'eau majoritairement dégradés

L'état écologique des rivières du Nord Toulousain est classé « moyen » à « mauvais ». Des efforts supplémentaires seront à engager au cours des prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par le

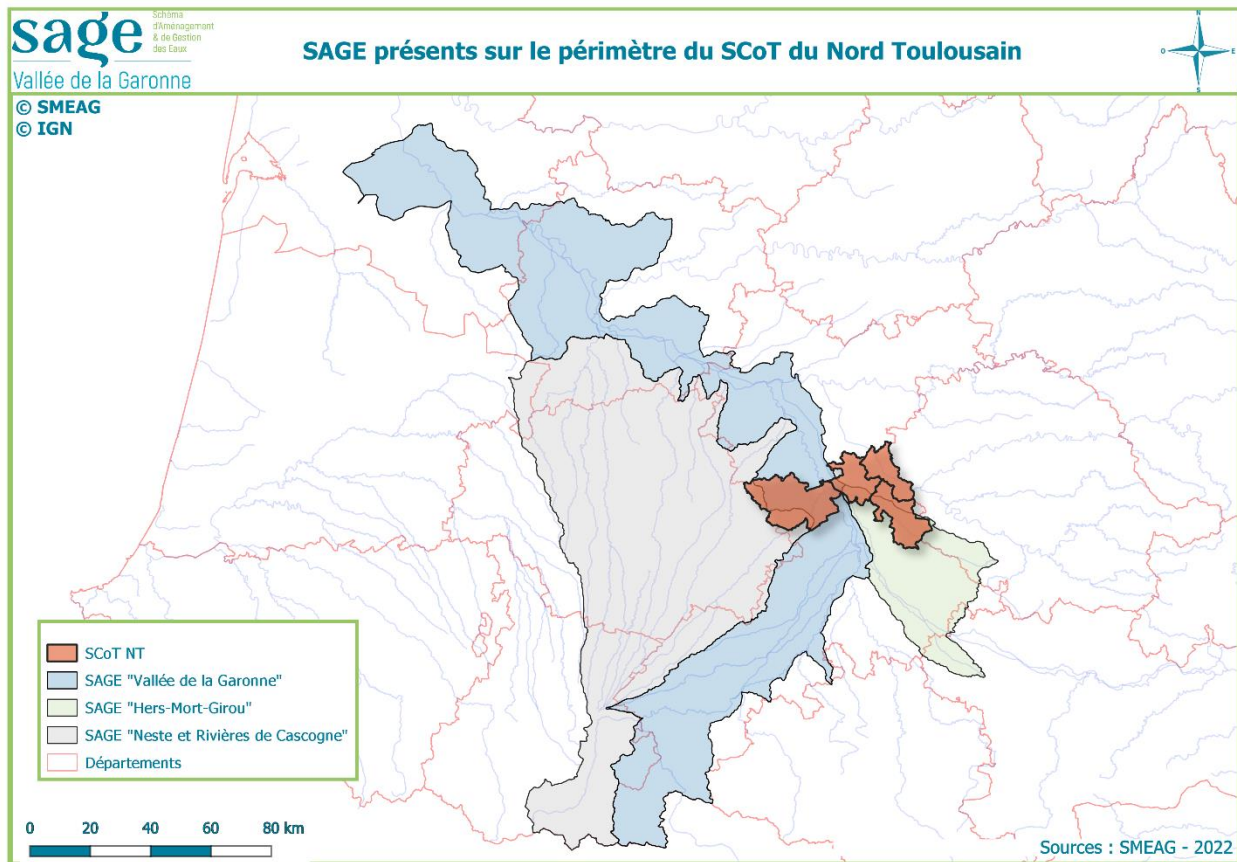
SDAGE Adour-Garonne. Dans cette période, la qualité dégradée de l'eau et des milieux peut être un obstacle à l'autorisation de nouveaux rejets et donc à l'accueil de nouveaux habitants.

Des tensions sur les ressources en eau disponibles

Le changement climatique va entraîner des épisodes de sécheresse et de canicule plus fréquents et plus longs. Pour y faire face, différents leviers d'action doivent être combinés avec des configurations spécifiques selon les secteurs du territoire : économies d'eau, évolution des assolements, stockage, restauration des sols, ralentissement des eaux, ... La Garonne, le Tarn, l'Hers-Mort et le Girou bénéficient de réalimentations pour compenser les prélèvements et soutenir l'étiage. La pérennisation de ces dispositifs est stratégique. Néanmoins, les marges de progrès sont limitées, tout comme celles offertes par la création de nouveaux stockages d'eau. Des actions sur le cycle de l'eau dans le territoire sont indispensables pour faire face aux difficultés futures (améliorer la réserve hydrique des sols, rétention des eaux à l'échelle du bassin (haies, zones humides, désimperméabilisation), qualité physique des cours d'eau).



Communautés de Communes du SCoT Nord Toulousain
Source : SCoT Nord Toulousain



SAGE présents sur le périmètre du SCoT du Nord Toulousain
Source : SMEAG 2022

I. UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE SOUMISE A LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE

Les enjeux concernant l'alimentation en eau potable vont s'accroître avec l'augmentation de la population liée au dynamisme de la métropole Toulousaine. Le périmètre du SCoT Nord Toulousain compte actuellement 98 000 habitants. Les projections pour 2030 prévoient l'accueil de 25 800 habitants supplémentaires. Sur la base du scénario tendanciel il y aurait un total de 123 000 habitants à l'horizon 2030.

La question se pose de la capacité à fournir une eau potable en qualité et en quantité sur le long terme tout en s'adaptant aux effets du changement climatique. Les épisodes de sécheresse et de pénuries d'eau vont devenir plus fréquents, ce qui contribuera à faire augmenter les besoins en eau notamment dans le secteur agricole

Une baisse des débits d'étiage de la Garonne de l'ordre de -20% à -40% est estimée à l'horizon 2050 (Garonne 2050). On relève également des surcoûts importants de traitement de l'eau potable dus à la pollution de la ressource brute et à des problèmes de fuites.

Le territoire Nord Toulousain comprend 3 usines de production d'eau potable :

Usine de Saint-Caprais

Usine de Buzet-sur-Tarn

- Usine de Villemur-sur-Tarn

Les captages en eau potable sont au nombre de 10 :

- 2 Forages Les Mongas en F2
- 2 gravières Lagardie et Capy
- 1 prise dans le canal latéral de la Garonne (quartier Saint-Caprais à Grenade)
- 5 captages avec prise dans le Tarn

6 de ces captages sont en eaux superficielles et 4 en eaux souterraines.

Des efforts sont à fournir pour poursuivre la baisse des consommations en eau. Des campagnes de sensibilisation à destination des particuliers, l'usage de techniques hydro-économiques dans les bâtiments publics sont parmi les actions que le SCoT peut impulser et recommander aux EPCI.

La CC des Hauts-Tolosan ainsi que la CC du Frontonnais sont identifiées en enjeu très fort pour la couverture des besoins actuels et futurs en eau potable. A cet égard, le SAGE Vallée de la Garonne préconise de mettre en œuvre des actions d'économies d'eau par une gestion optimisée de leurs ressources, du procédé de traitement et leur réseau (sous-comptage, maillage, baisse de pression, recherche de fuite, etc.). Il préconise également la réalisation de campagne de sensibilisation pour promouvoir les économies d'eau à destination des usages, des bailleurs sociaux, etc.

Disposition II.14 « Multiplier les dispositifs hydro-économiques dans les espaces publics, les bâtiments publics, collectifs et chez les particuliers »

Le SAGE Hers-Mort – Girou énonce des principes et recommandations similaires.

La CC des Coteaux du Girou est identifiée en enjeu très fort concernant la lutte contre les fuites, les trois autres CC du territoire sont en enjeu fort. L'ensemble du territoire Nord Toulousain est donc soumis à cet enjeu. Des difficultés de sécurisation de l'approvisionnement sont aussi présents sur le territoire ainsi que des surcoûts de traitement de l'eau potable liés à la pollution de la ressource brute.

Dans le but de protéger les périmètres de protection autour des captages des points de captage d'eau, le SAGE prévoit de « protéger les points de captages d'eau par des périmètres et prescriptions suivi d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) », Disposition I.27 voire la mise en place de programme de reconquête de la qualité des eaux via la mise en place d'aires d'alimentation de captages.

L'obtention d'une dérogation est nécessaire si la température de l'eau est supérieure à 25°C, c'est en cela qu'il est important de répondre aux enjeux d'alimentation en eau potable de façon transversale pour adapter les pratiques en fonction du dérèglement climatique.

Résumé des enjeux :

- Adapter la production d'eau potable à la croissance démographique du territoire
- Sensibiliser sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau et favoriser les actions d'économie d'eau
- Limiter les fuites

Disposition du SAGE Vallée de la Garonne :

- Disposition II.14 – Multiplier les dispositifs hydro-économes dans les espaces publics, les bâtiments publics, collectifs et chez les particuliers
- Disposition I.27 – Protéger les périmètres de protection autour des points de captages d'eau

Disposition du SAGE Hers-mort-Girou :

- Disposition B31.1 – Consolider et sécuriser l'alimentation en eau potable dans le bassin Hers-Mort – Girou
- Disposition B32.1 – Améliorer les performances des réseaux d'alimentation en eau potable
- Disposition B32.2 – Inciter les usagers aux économies d'eau

II. DES POLLUTIONS DIFFUSES QUI IMPACTENT LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Les pressions d'origine agricole sont importantes sur le territoire du SCoT Nord Toulousain au travers notamment des pollutions diffuses et de l'érosion des sols. L'intégralité du territoire est classé en zone vulnérable au nitrate et en zone sensible à l'eutrophisation, notamment pour cause d'une agriculture chimique encore très répandue. 60% des masses d'eau sont sous pression significative pour les prélèvements agricoles servant à l'irrigation. 100% des masses d'eau sont sous pression significatives des rejets azotés d'origine agricole et 100% des masses d'eau sont sous pression significatives des rejets de pesticides. Le Bassin Adour-Garonne lutte contre les pollutions diffuses agricoles et vise d'une part la réduction des polluants d'origine agricole et leur transfert dans l'eau et les milieux aquatiques et d'autre part la préservation de la qualité de l'eau brute pour l'alimentation en eau potable.

Dans l'optique de rendre les pratiques agricoles plus résilientes et moins polluantes les SAGE préconisent de sensibiliser aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour préserver les fonctions auto-épuratoires des sols et ainsi améliorer la qualité de la ressource en eau le SAGE Vallée de la Garonne recommande de concourir à l'évolution des filières agricoles vers des pratiques, des systèmes et des assolements contribuant à limiter l'érosion des sols en veillant au respect des largeurs de

bandes enherbées et des zones tampon le long des cours d'eaux fixées par les programmes d'actions nitrates. (I.36). Le SAGE Hers-Mort – Girou met l'accent sur les liens entre érosion des sols et pollutions diffuses.

Le SMEAG dispose de données sur les zones à risques d'érosion des sols pouvant être partagé à la structure après signature d'une convention. Cette donnée peut aider à cibler les secteurs ou des actions de replantation de haies peuvent être appliquées.

Résumé des enjeux :

- Adapter les pratiques agricoles au changement climatique (sobriété, plan territorial d'alimentation, circuits courts...)
- Réduire la pression de pollution pour réduire le coût de traitement de l'eau
- Améliorer la qualité des masses d'eau (en lien avec les objectifs du SDAGE)
- Favoriser la transition vers une agriculture biologique

Disposition du SAGE Vallée de la Garonne :

- Disposition I.25 – Sensibiliser aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Disposition I.36 – Concourir à l'évolution des filières agricoles vers des pratiques, des systèmes et des assolements contribuant à limiter l'érosion des sols

Disposition du SAGE Hers-mort-Girou :

- Disposition C12.2 – Définir un plan d'actions en zone agricole pour restaurer la qualité des eaux à l'échelle du bassin
- Disposition C23.1 – Poursuivre les démarches engagées de réduction des pollutions diffuses agricoles
- Disposition D22.1 – Engager des actions de lutte contre l'érosion sur les secteurs prioritaires
- Disposition D22.2 – Inventorier les dispositifs anti-érosifs et assurer leur préservation

III. L'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE SOUS PRESSION DU DEMOGRAPHIQUE

Le territoire du SCoT Nord Toulousain accueille 52 stations de traitements des eaux usées (STEU) représentant en tout en charge maximale entrante 54 240 EH et avec une capacité minimale de traitement globale de 95 000 EH en 2020. 4 stations ont eu une non-conformité de performance en 2018 et présente une surcharge organique. La pression urbaine impacte les réseaux d'assainissement, déjà en tension. L'augmentation du volume des rejets dans certains cours d'eau risque d'entraîner une dégradation incompatible avec les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau fixés par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) du 22 octobre 2000. Certaines communes risquent d'être confrontées à l'avenir à une interdiction de rejets supplémentaires et par conséquent à des restrictions en termes d'accueil de nouveaux habitants, par le gel de l'urbanisation par l'Etat. Par ailleurs, la gestion sera rendue plus difficile par la baisse des débits naturels des cours d'eau en raison du changement climatique.

La réponse à cette hypothèse peut être :

- La mise en œuvre de système d'épuration à très haute performance, mais d'un coût élevé qui peut être rédhibitoire pour les collectivités. En parallèle : la restauration hydromorphologique des cours pour augmenter leur capacité d'autoépuration (GEMAPI) et donc la quantité de rejets acceptables.

- Enclencher une politique de diminution des rejets (séparation des micro-polluants à la source...). Il est donc essentiel que les objectifs de croissance démographique envisagés dans le projet de SCoT soient en phase avec la capacité d'absorption des cours d'eau des rejets des stations d'épuration.

Le SAGE Vallée de la Garonne préconise l'amélioration des performances des réseaux d'assainissement et des déservois d'orages par la disposition I.23 « Réaliser ou mettre à jour les diagnostics des réseaux d'assainissement et engager un programme de travaux pour favoriser les rendements, limiter les rejets directs et les pertes diffuses. Un recensement des bassins d'orage, une analyse de leur fonctionnement et leur niveau d'équipement est également demandé par la CLE ».

De plus le SAGE Vallée de la Garonne recommande de « faciliter la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées » en encourageant les expérimentations concernant les autres usages, comme par exemple la réutilisation d'eaux usées traitées pour les réserves d'incendie ou le lavage de la voirie, en concertation avec les autorités sanitaires.

Le SAGE Hers-Mort – Girou préconise le maintien de certaines zones d'habitat pavillonnaire en assainissement autonome, pour limiter la concentration des rejets.

Résumé des enjeux :

- Améliorer les capacités épuratoires actuelles du territoire pour répondre à l'augmentation de la population

Disposition du SAGE Vallée de la Garonne :

- Disposition I.23 – Améliorer les performances des réseaux d'assainissement et des déservois d'orages
- Disposition II.13 – Faciliter la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées

Disposition du SAGE Hers-mort-Girou :

- Disposition C21.1 – Améliorer la qualité des rejets existants pour atteindre l'objectif de non dégradation et de bon état des cours d'eau
- Disposition C21.2 – Maintenir l'assainissement non collectif dans certaines zones faisant l'objet d'une densification de l'habitat

IV. ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Le territoire Nord Toulousain est fortement anthropisé et sous pression de la métropole toulousaine et par conséquent relativement pauvre en espaces protégés et zonages d'inventaires, or il comprend une diversité de milieux comme les zones Natura 2000, les espaces naturels sensibles, de nombreuses zones humides, des espaces boisés classés ainsi que des espaces forestiers. La pression urbaine s'étale essentiellement sur les terres agricoles. La préservation des sols non artificialisés et perméables constitue un enjeu primordial pour pallier aux impacts du changement climatique (sécheresse, inondation), pour ne pas accentuer l'érosion des sols ainsi que pour conserver les espaces naturels et la biodiversité. La préservation des espaces naturels doit être traduite dans le DOO du SCoT.

En réponse à ces enjeux, les SAGEs préconisent le développement des dispositifs végétalisés pérennes pour lutter contre l'érosion et préserver la biodiversité (I.37), notamment en poursuivant les efforts de plantation et replantation des haies. La disposition IV.15 préconise également de rendre accessible la Garonne et valoriser les paysages du fleuve tout en préservant les milieux. La sensibilisation sur l'environnement et la biodiversité qui composent les bords de Garonne est essentiel pour encourager le retour au fleuve par les habitants

Dans le but d'améliorer les interfaces et zones tampons habitat/espaces naturels et diminuer les obstacles pour la biodiversité (A62, A68, future LGV), le SAGE Vallée de la Garonne recommande de restaurer la continuité écologique, longitudinale et latérale en étudiant la possibilité de transcrire dans les documents d'urbanisme la suppression d'obstacles existants sur les secteurs urbanisés (Disposition I.5) ou l'espace de mobilité du fleuve.

Les démarches de maîtrise foncière par les communes, notamment lors de la révision des PLU(i), sont mises en avant dans le SAGE Hers-Mort – Girou pour faciliter la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité.

Résumé des enjeux :

- Améliorer les interfaces et zones tampons habitat/espaces naturels
- Poursuivre les efforts de plantation et replantation de haies
- Identifier les espaces de gains potentiels de biodiversité
- Préserver et restaurer les fonctionnalités du fleuve et l'espace de mobilité.

Disposition du SAGE Vallée de la Garonne :

- Disposition I.5 – Restaurer la continuité écologique, longitudinale et latérale
- Disposition I.37 – Développer les dispositifs végétalisés pérennes pour lutter contre l'érosion, le transfert de la pollution et préserver la biodiversité
- Disposition IV.15 – Rendre accessible la Garonne et valoriser les paysages de la Garonne dans des conditions de préservation des milieux

Disposition du SAGE Hers-mort-Girou :

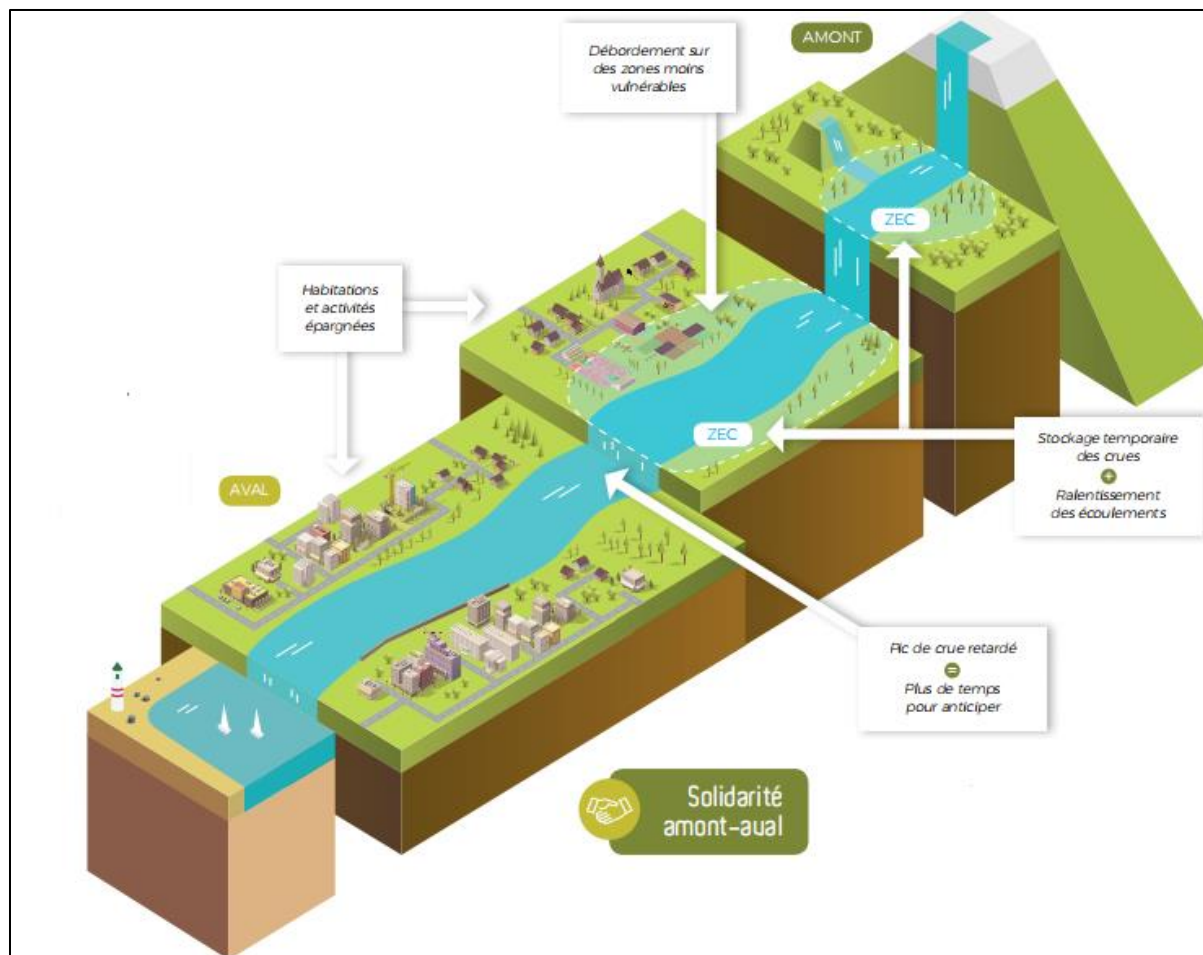
- Disposition D11.3 – Utiliser des démarches de maîtrise foncière pour protéger les cours d'eau, les zones humides et les champs d'expansion de crues
- Disposition D22.1 – Engager des actions de lutte contre l'érosion dans les secteurs prioritaires
- Disposition D22.2 – Inventorier les dispositifs anti-érosifs et assurer leur préservation

V. PREVENTION DES INONDATIONS

Le territoire Nord Toulousain est stratégique pour la temporisation des crues de par sa géologie et son relief. Les larges plaines alluviales présentes sur le territoire sont propices à la formation de zones d'expansion des crues naturelles permettant l'écrêtement des crues et réduisant les risques d'inondation à l'aval. Le SCoT peut contribuer à la préservation des ZEC en privilégiant le maintien de la mise en valeur agricole, naturelle ou récréative de ces espaces. Favoriser l'information et la sensibilisation sur l'importance des ZEC pour la gestion du risque d'inondation dans une logique amont/aval est à favoriser. L'acquisition foncière est là encore un volet à privilégier afin de réaliser un vrai projet intercommunal ou communal dans ces zones.

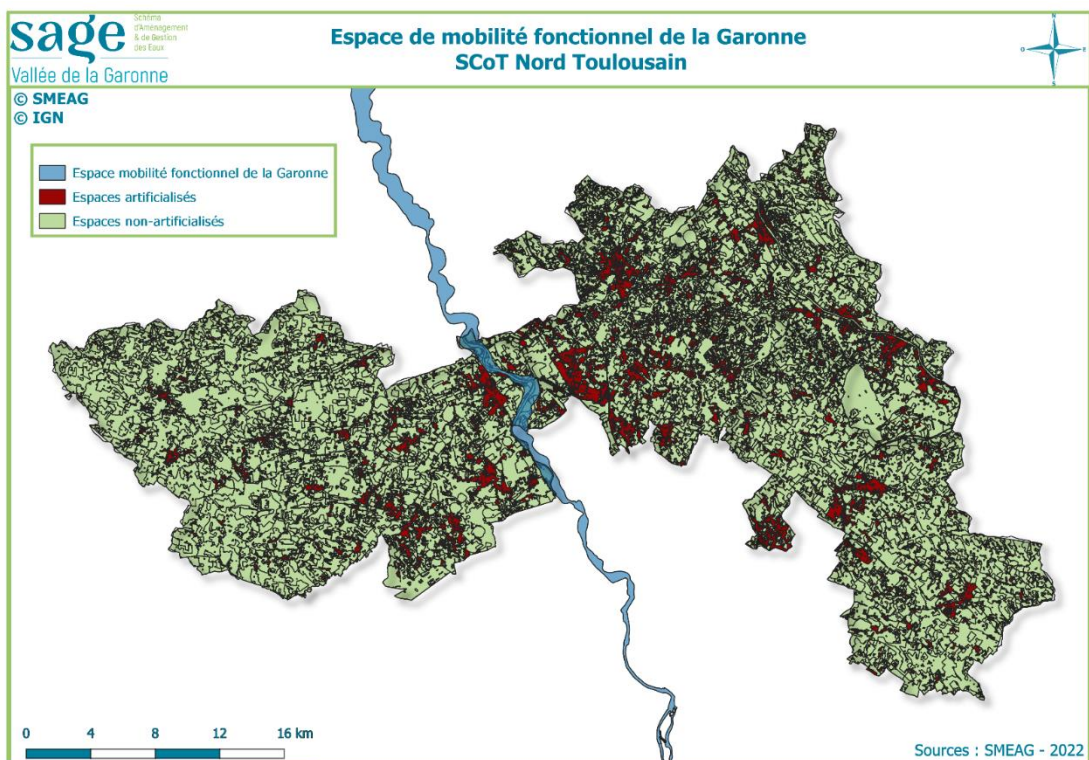
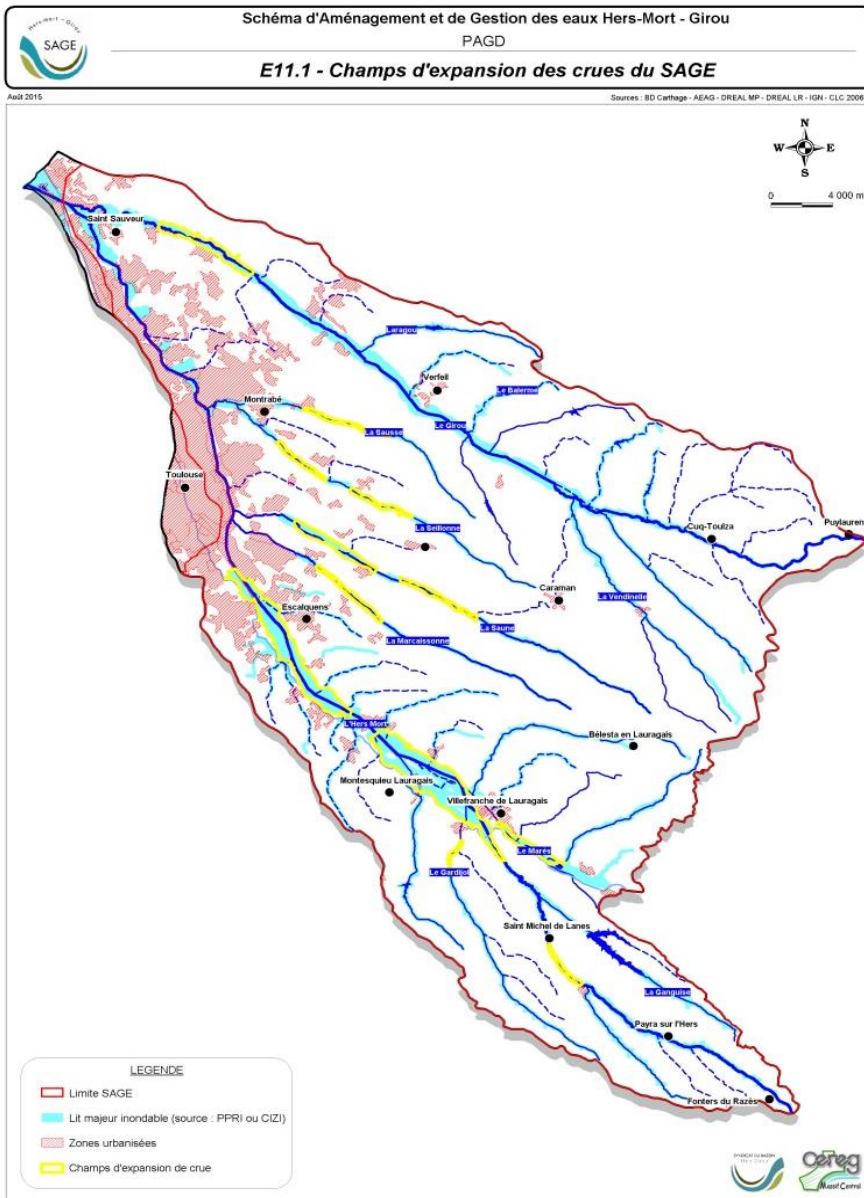
Les SAGEs recommandent de protéger et préserver les zones d'expansion des crues avec la disposition III.10 (valle de la Garonne) et E11.1 (Hers-Mort – Girou).

Les masses d'eau du territoire sont concernés par une pression significative sur leur morphologie et subissent



donc une altération de leur cours d'eau (24 masses d'eau soit 70,59% en nombre et 71,55% des masses d'eau en km linéaire) (données issus du diagnostic environnemental de mai 2021 par Haute-Garonne ingénierie). En ce sens, le SAGE préconise de s'appuyer sur l'espace de mobilité fonctionnel de la Garonne pour définir les secteurs à enjeux en termes de développement et d'aménagement du territoire. (III.9). Il est également nécessaire de limiter au maximum les modifications sur la morphologie des cours d'eau et de respecter son espace de mobilité.

Le SAGE Hers-Mort – Girou identifie des zones stratégiques pour l'expansion des crues, en amont des zones à enjeu (ex. Eurocentre dans la vallée du Girou).



Résumé des enjeux :

- Prendre en compte l'augmentation des inondations par le changement climatique dans l'aménagement du territoire
- Favoriser la gestion alternative des eaux pluviales et diminuer l'artificialisation des sols
- Réduire les risques liés aux inondations

Disposition du SAGE Vallée de la Garonne :

- Disposition III.10 – Protéger et préserver les zones d'expansion des crues
- Disposition III.9 – Identifier au regard de l'espace de mobilité de la Garonne les secteurs à enjeux en termes de développement et d'aménagement du territoire

Disposition du SAGE Hers-mort-Girou :

- Disposition E11.1 – Préserver le fonctionnement naturel des champs d'expansion de crues et les protéger dans les documents d'urbanisme
- Disposition E11.2 – Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les champs d'expansion de crues pour ralentir les écoulements

VI. GESTION DES EAUX PLUVIALES ET RUISSELLEMENT

La gestion des eaux pluviales sur le territoire Nord Toulousain doit tendre vers des techniques plus adaptées en réponse au changement climatique et à la lutte contre l'érosion. Des techniques plus transversales comme l'infiltration à la parcelle et le traitement du pluvial dans les aménagements urbains pourraient être développées.

Une vision territoriale du ruissellement et de la dynamique des eaux pluviales doit contribuer à des choix plus pertinents dans la conception des réseaux et des équipements (détermination des débits de fuite, solutions de rétention et de ralentissement autres que les seuls bassins de rétention. La préservation et replantation des haies pour diminuer l'érosion des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales est à favoriser dans les secteurs agricoles.

Une étude a été réalisée sur le bassin Hers Girou dans le cadre du SAGE pour appréhender les phénomènes de ruissellement à l'échelle des sous-bassins les plus sensibles (imperméabilisation en lien avec la croissance urbaines).

Résumé des enjeux :

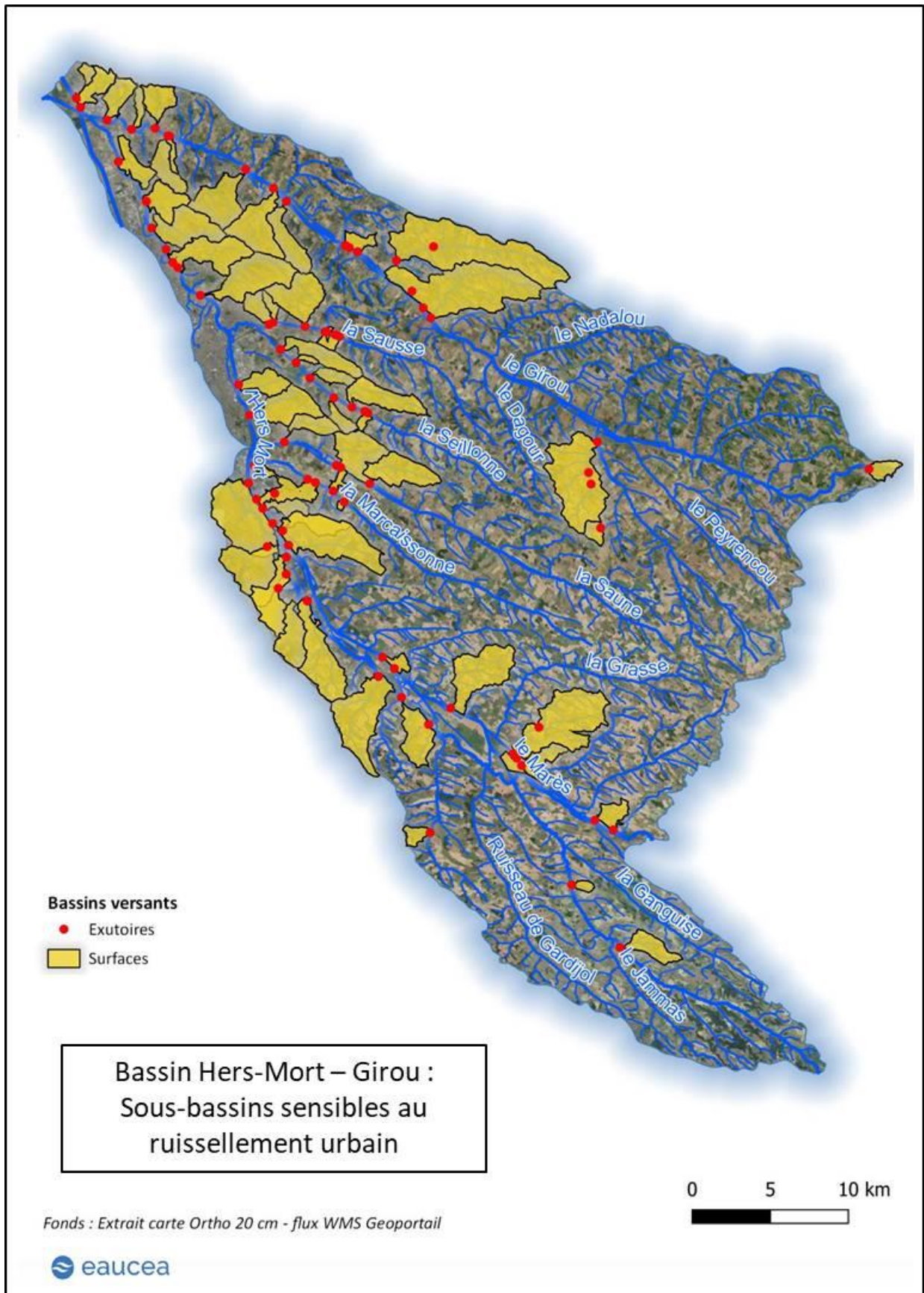
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Poursuivre la mise en place des plans communaux d'eaux pluviales
- Un ruissellement urbain et rural accentué par le changement climatique
- Lutter contre l'érosion des sols

Disposition du SAGE Vallée de la Garonne :

- Disposition I.24 – Diminuer l'impact des rejets des eaux pluviales
- Disposition I.35 – Améliorer les connaissances sur les caractéristiques et comportements des sols
- Disposition III.3 – Limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux pluviales en milieux urbain et péri-urbain
- Règle 2 du SAGE – Limiter les phénomènes de ruissellement des eaux de pluie

Disposition du SAGE Hers-mort-Girou :

- Disposition E12.1 – Maîtriser les eaux pluviales et développer une approche intégrée et alternative de leur gestion dans l'aménagement du territoire
- Disposition E12.2 – Limiter l'imperméabilisation des sols et optimiser la gestion des eaux pluviales



EN CONCLUSION

Les équipes d'animation des CLE des SAGE sont à la disposition du Syndicat Mixte du SCoT Nord Toulousain pour apporter toute connaissance technique dans le cadre de l'élaboration, la mise en œuvre et la future évaluation du SCoT Nord Toulousain.

En complément des éléments présentés dans cette note d'enjeux commune aux SAGE, l'équipe en charge de l'élaboration du SCoT est invitée à prendre connaissance des outils suivants :

- Guide d'utilisation du SAGE Hers-Mort-Girou dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.
[Disponible, en ligne sur] <https://www.gesteau.fr/document/guide-sage-et-urbanisme-hers-mort-girou>
- Guide Eau-Aménagement-Urbanisme du SAGE Vallée de la Garonne.
[Disponible, en ligne sur] https://www.sage-garonne.fr/wp-content/uploads/2022/09/Guide_E.A.U_SAGE_Garonne_publie_sept22.pdf
- Outil AG EAU du SAGE Vallée de la Garonne.
[Disponible, en ligne sur] : <https://www.sage-garonne.fr/accueil/amenagement-et-urbanisme/introduction/>

